

REGLEMENT

Ce VIRE-VIRE est un rassemblement de pointus pour deux journées conviviales sans esprit de compétition. L'organisation est sous la responsabilité de la Municipalité et de l'Office de Tourisme.

Ce VIRE-VIRE est ouvert à tous les pointus possédant une voile latine ou autre.

Lors de la présentation des pointus sur le quai d'honneur, les participants devront déclarer l'histoire de leur bateau.

Les inscriptions sont de 20 euros par bateau et à renvoyer à l'Office du Tourisme de Saint Mandrier sur Mer (Voir fiche jointe).

Le classement se fera par un comité de capitaines de bateaux suivant certains critères.

La sécurité est assurée par la SNSM de la station de St-Mandrier.

